
Nombre de membres

en exercice: 15

PV de la Séance du mardi 28 juillet 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 20 juillet 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE (Maire)

Présents : 12

Votants: 12

Sont présents: Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Jean OBERLE, Patricia SEGALA, François MOINET, VILLEPONTOUX Anna

Représentés:

Excuses: Joëlle CHASTANET, Guillaume GAUCHET,

Absents: Arnaud RICOU,

Secrétaire de séance: François Moinet

Ordre du jour :

- 1- Délibération tarif repas cantine année : 2015/2016 (Proposition 2.10 €).
- 2- Délibération résultat consultation relative au ramassage scolaire- signature de la convention (choix du transporteur).
- 3- Site internet mairie.
- 4- Aménagement sécurité traversée du Bourg (proposition de M. ALBAGNAC).
- 5- Divers.

1- Délibération tarif repas cantine année 2015-2016 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il convient d'augmenter le tarif du repas de cantine, compte tenu de l'augmentation des fournitures alimentaires.

Il précise que le prix du repas est resté inchangé depuis 2008.

En accord avec la mairie de Nadaillac, il propose d'augmenter le tarif du repas de cantine de 0.10 € à compter de la rentrée 2015-2016, soit le repas à 2.10 €.

- pour:12
- contre:0
- abstention:0

2-1 Délibération ramassage scolaire rentrée 2015 : Circuit n°1 Commune de Gignac et Circuit n°2 Ecole de Nadaillac : 88 Km - Résultat de la consultation auprès des entreprises - signature de la convention :

Monsieur le Maire donne au conseil municipal le résultat de la consultation lancée auprès de trois transporteurs privés pour effectuer les circuits de ramassage scolaire de la rentrée 2015/2016 pour le compte de la commune à savoir :

- **Transports ARCOUTEL :**

proposition : 22 places avec ceinture de sécurité - montant journalier : 200 euros TTC ;

- **Transports PERIGORD VOYAGES :**

proposition : 22 places avec ceinture de sécurité - montant journalier : 145 euros TTC ;

- **Transports TAXIS SALIGNACOIS :**

pas de proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- pour : 12
- contre : 0
- abstention : 0

- décide de retenir la proposition du moins disant à savoir **Transport Périgord Voyages**. pour un montant journalier de 145 euros TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante établie pour la durée de l'année scolaire 2015/2016.

2-2 Délibération ramassage scolaire rentrée 2015 : Circuit n°2 Ecole de Nadaillac : 14 km - Résultat de la consultation auprès des entreprises - signature de la convention :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer une consultation supplémentaire pour le circuit n°2 relatif à la navette Ecole de Gignac-Ecole de Nadaillac sachant que 30 élèves sont concernés par ce circuit. Il précise que pour le circuit n°1 commune nous avons un véhicule de 22 places et il propose à la navette Ecole de Nadaillac-Ecole de Gignac qui repart à vide de transporter les autres élèves.

Il donne le résultat de la consultation lancé auprès des Transports Taxis Salignacois qui effectue cette navette pour faire ce circuit de ramassage scolaire à la rentrée 2015/2016 pour le compte de la commune à savoir :

-38 € TTC par jour pour un minibus de 15 places avec chauffeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **pour : 12**
- **contre : 0**
- **abstention : 0**
 - décide de retenir la proposition des **Transports Taxis Salignacois** d'un montant 38 € TTC par jour pour un minibus de 15 places avec chauffeur ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante établie pour la durée de l'année scolaire 2015/2016.

3- Site internet mairie :

Suite à la demande de la mairie, l'association Multi-Média nous autorise à réintégrer leur site. Pour cela une subvention supplémentaire sera demandée pour l'année 2016.

Une discussion sera menée et des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'association Multi-Média.

4- Aménagement sécurité traversée du Bourg (proposition de M. ALBAGNAC) :

Les deux routes principales traversant le bourg de Gignac sont les départementales 15 et 87.

Sur ces deux axes, des problèmes de vitesse sont constatés. La commune envisage à moyen terme de réfléchir à un aménagement de sa traverse car les aménagements présents sont vieillissants et ne répondent que partiellement aux enjeux de sécurité.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- entrée d'agglomération RD 87 (sens Dordogne → Gignac)
- carrefour RD 87 / RD 15
- aménagements de la RD 15
- carrefour voie communale RD 15

Le document sera envoyé aux membres du conseil pour étude. La commission travaux y travaillera pour sa part. Puis les décisions seront prises lors d'un prochain conseil municipal.

5- Divers :

5.1 Décision modificative au budget 2015 assainissement collectif :

L'édition des contrôles comptables de notre collectivité fait apparaître un déséquilibre en investissement. En effet, les amortissements des subventions ont été prévus en recettes de

fonctionnement mais omis en dépenses d'investissement. Afin de corriger ce déséquilibre il est nécessaire de créer la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 1/2015

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1391 (040)	Subventions d'équipement	7546.67	
1641 (040) - 30	Emprunts en euro		7546.67
TOTAL :		7546.67	7546.67

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **pour: 11**
- **contre: 0**
- **abstention: 1**

vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5.2 Enfouissement du réseau d'éclairage public :

Présentation du devis d'EPEG d'un montant de 46 227€ TTC.

En ce qui concerne les horaires, après la marche forcée durant écaussystème (que nous pouvons programmer nous-même), EPRG règlera les pendules pour appliquer les nouveaux horaires (prestation payante).

5.3 Borne à incendie au réservoir de Falsemoier :

Présentation de devis :

-SARL BROUSSE et Fils 2 850.00 € TTC

-La SAUR 3 234.43€ TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **pour: 12**
- **contre: 0**
- **abstention:0**

choisit le devis de la SARL BROUSSE et Fils d'un montant de 2 850.00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que sur le budget 2015 de la commune au programme 128 correspondant à l'installation d'une borne à incendie à Falsemoier il a été prévu la somme de 2 000.00 €.

Il informe le Conseil municipal qu'au vu du choix du devis de la SARL BROUSSE & Fils d'un montant de 2 850.00 € TTC, il est nécessaire de créer la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 1/2015

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien voies et réseaux	-850.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	850.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21538 - 128	Autres réseaux	850.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		850.00
TOTAL :		850.00	850.00
TOTAL :		850.00	850.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

5.4 Syndicat des eaux du Blagour :

Compte rendu de la réunion du 15 juillet.

5.5 Multiple Rural :

Présentation de l'esquisse. La liquidation judiciaire étant effective, une proposition d'aménagement des locaux a été faite et est à l'étude.

5.6. Columbarium :

Présentation des devis. Il y a une subvention du ministère de l'intérieur.
L'entreprise Bernard Mangot aux Quatre-Routes (46) a été retenue.

Questions diverses :

Prochain conseil municipal le mardi 15 septembre 2015 à 20h30

Une réunion interne de bilan sur le fonctionnement est prévue pour le mardi 22 septembre 2015.

Il faudra corriger dans le prochain Gignac-infos, l'erreur d'attribution de la somme collectée lors de la vente des ferrailles (au profit de la caisse des écoles et non de l'association Lo Patrimoni).